

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2018/01/23-11

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 23 janvier 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

- Vu** le Code de l'Éducation,
- Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** les statuts du service commun des corps donnés à la science,

DÉCIDE :

OBJET : Tarifs du service des corps donnés à la science

Le conseil d'administration approuve la fixation d'un montant forfaitaire de 100 euros afin de couvrir les frais de dossiers demandés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 23 janvier 2018




Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université